



Union internationale des télécommunications
Bureau de développement des télécommunications

N° budgétaire du projet :

Titre du Projet: Connecter une école, connecter une communauté au Niger
Date de début: Juillet 2011
Date de fin estimée : Décembre 2012
Institution gouvernementale de coopération : Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, chargé des Relations avec les Institutions
Agence d'exécution: UIT
Pays bénéficiaire: Niger
Chef de Projet UIT: Margarida Evora-Sagna, UIT
BDT outputs: 4

RESUME DES CONTRIBUTIONS

Description	EUR
Frais de personnel	39'000
Frais de mission	27'300
Achat d'équipements et de fournitures	70'800
Services de communication	2'000
Autres charges	435
Total	139'535
ITU-AOS (7.5%)	10'465
Total :	150'000

Partage des coûts :

- UIT	EUR 150'000
- UIT(en nature)	EUR 30'000
- Niger (en nature)	EUR 150'000

Brève description:

Ce Projet a pour but d'encourager la connectivité large bande des écoles des régions reculées, rurales ou mal desservies du Niger et d'utiliser ces écoles en tant que centres communautaires TIC. Ce Projet vise à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation par les élèves et les membres de la communauté locale, notamment les groupes défavorisés et vulnérables comme les femmes et les jeunes filles, les populations autochtones, les habitants des zones rurales, les personnes âgées ou handicapées.

Ce Projet connectera des écoles à des services Internet à large bande, fournira des équipements informatiques individuels ou partagés aux élèves et créera dans les écoles connectées des centres communautaires TIC, qui pourront servir à la fois au développement socioéconomique des membres de la communauté et à la prestation de services payants destinés à assurer la viabilité des centres communautaires. Ce Projet dispensera également la formation requise aux enseignants, aux gérants des centres TIC et aux formateurs qui assureront la formation socioéconomique des membres de la communauté.

Pour promouvoir la connectivité des écoles, ce Projet appliquera les meilleures pratiques en termes de politiques, de réglementations, d'applications, de services et d'expériences pratiques, qui figurent dans le kit pratique «Connecter une école, connecter une communauté» de l'UIT (www.connectaschool.org).

Par ailleurs, afin de susciter l'adhésion politique à la connectivité des écoles et à la création de centres communautaires TIC en milieu scolaire au Niger, il sera organisé un atelier national destiné aux hauts fonctionnaires et autres acteurs concernés. Cet atelier permettra d'étudier les étapes à suivre pour connecter toutes les écoles à des services Internet à large bande (par ex. la modification des réglementations et politiques, l'élaboration d'un Plan national de connectivité des écoles, le recours aux fonds de service universel pour connecter les écoles, etc.).

La contribution en espèces de l'UIT pour le présent projet est financée par une donation du Ministère français des Affaires étrangères et européennes.

Au nom de

Signature

Date

Nom/Titre

UIT:

14/07/2011

Brahima Sanou, Directeur du BDT

Niger:

9/07/2011

Salifou Labo Bouché, Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, chargé des Relations avec les Institutions

1. RAPPEL ET CONTEXTE

1.1 INTRODUCTION GÉNÉRALE

Il a été amplement démontré que les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent des opportunités sans précédent pour accélérer le développement. Elles se sont révélées être un puissant moteur d'innovation, de croissance et de productivité dans le monde entier. Un accès large aux TIC offre des possibilités remarquables d'améliorer les services publics, les soins médicaux, l'éducation et l'environnement. Elles ouvrent également de nouvelles voies au partage des savoirs mondiaux et au libre échange des idées et des opinions.

Les communautés privées de cet accès et des connaissances sur l'utilisation des TIC risquent de se retrouver marginalisées. Or, il revient souvent trop cher d'offrir une connectivité individuelle aux zones rurales et mal desservies, ou aux groupes défavorisés et vulnérables, que ce soit pour l'État ou pour le secteur privé. Des politiques innovantes de promotion d'un accès communautaire ciblant ces groupes sont donc nécessaires. Les établissements scolaires existants peuvent servir de centres communautaires TIC au sein desquels les TIC peuvent être utilisées pour offrir une formation et une instruction contribuant au développement économique et social des groupes marginalisés. C'est la raison pour laquelle l'Union internationale des télécommunications (UIT) a lancé l'initiative « Connecter une école, connecter une communauté ».

Promouvoir la connectivité des écoles afin de permettre à celles-ci de servir de centres communautaires TIC large bande suppose de comprendre et de résoudre des problèmes variés, au nombre desquels : les politiques et réglementations ; les technologies d'accès au réseau à large bande et l'installation de l'équipement de réseau ; l'accès à l'équipement des utilisateurs finaux, par exemple les ordinateurs portables ; la formation des enseignants ; une formation de base aux TIC et aux métiers offerts par les TIC pour les membres de la communauté locale ; la mise en place de technologies d'assistance et d'un environnement accessible et adapté aux personnes handicapées ; le développement d'un contenu éducatif et l'accès à celui-ci ; la maîtrise de ressources telles que les bibliothèques numériques, etc.

L'initiative « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT défend le double objectif de connecter les écoles à des services Internet à large bande, d'une part, et d'utiliser ces écoles comme centres communautaires TIC, d'autre part, en suivant deux grands axes : 1) identifier les politiques, législations et réglementations que les États Membres de l'UIT peuvent mettre en œuvre pour connecter leurs écoles ; et 2) mener des projets visant à connecter les écoles au profit non seulement des élèves, mais aussi des membres de la communauté locale, y compris les jeunes, les femmes, les populations autochtones et les personnes handicapées. Cette initiative a reçu le soutien du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, lors du Forum de la jeunesse d'ITU World TELECOM 2009.

Le Ministère français des Affaires étrangères et européennes (MFAEE) soutient activement l'initiative « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT en cofinçant, aux côtés de l'UIT, des pays bénéficiaires sélectionnés et d'autres partenaires, le développement de centre communautaires TIC en milieu scolaire dans trois pays d'Afrique subsaharienne.

Suite à l'annonce par le MFAEE de sa contribution à l'Initiative de l'UIT «Connecter une école, Connecter une communauté» lors de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-10) tenue à Hyderabad (Inde) en mai 2010, l'UIT a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses Etats Membres d'Afrique subsaharienne pour la mise en œuvre de projets nationaux conformément aux objectifs identifiés dans le présent document de projet. Les pays bénéficiaires du projet ont été sélectionnés selon cet appel à manifestation d'intérêt et confirmation de leur engagement à cofinancer un projet national conformément avec les contributions en nature du pays définis en Section 7 au présent document de projet, incluant l'obtention d'engagements d'autres partenaires pour cofinancer sa mise en œuvre. L'UIT et les MFAEE ont signé un accord de partenariat le 23 décembre 2010 qui définit les termes et conditions pour la contribution du MFAEE. En tant qu'élément de cet accord, le MFAEE versera sa contribution à l'UIT en deux tranches. La contribution en espèce de l'UIT pour ce projet avec le Niger est sujette aux termes et conditions de l'accord de partenariat UIT-MFAEE mentionné ci-dessus.

1.2 JUSTIFICATION

Des disparités importantes sont observées au sein de la société nigérienne, telles que le statut socio-économique, en particulier chez les femmes, les habitants des zones rurales, les populations autochtones et les personnes handicapées.

De nombreux responsables politiques et organismes de réglementation africains cherchent à élaborer des politiques et des réglementations en faveur de la connectivité des écoles et du raccordement des populations vulnérables et marginalisées à des services à large bande.

Les jeunes sont les meilleurs promoteurs des TIC et des acteurs majeurs pour combler la fracture numérique. Il est donc essentiel d'investir dans l'éducation et le développement de la jeunesse en matière de TIC pour favoriser le développement économique des pays en développement et des pays les moins avancés.

La République du Niger est un pays enclavé situé en Afrique de l'Ouest et ayant des frontières communes avec six pays. Sa superficie est de 1 267 000 km² (y compris l'étendue d'eau et les plaines désertiques avec dunes de sable). Sa population était estimée à 15 878 271 habitants en 2010. L'économie du pays repose essentiellement sur le secteur primaire et, en particulier, l'agriculture et l'élevage occupent environ 90% de la population active. Le secteur primaire contribue pour 39% du PIB. Le secteur tertiaire couvre divers services et contribue pour 44 % du PIB. La contribution de l'industrie dans le PIB est de 17%.

La population en âge scolaire, qui s'occupe principalement de l'agriculture et de l'élevage, représente environ 50% de la population totale. Le pourcentage de jeunes (0-14 ans) alphabétisés était estimé en 2005 à 28,7% de la population.

Le Niger est un pays avec des besoins spéciaux en couverture téléphonique et internet, nécessaires pour connecter la population et en particulier les jeunes en âge scolaire. La couverture téléphonique fixe et mobile n'atteint pas les 25% de la population et les utilisateurs d'internet en 2009 étaient estimés à 115 900.

Les écoles dans les zones rurales ne disposent pas de connections internet, et, en général, dans ces zones rurales il n'existe pas de centres communautaires pour l'accès à l'Internet. En outre, quand il existe, cet accès est très cher pour la population. Cette situation ne favorise pas l'accès des élèves à l'information en les plaçant dans des situations désavantageuses par rapport aux élèves dans les zones urbaines.

1.3 BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires directs du présent Projet sont les élèves des écoles et les communautés des zones reculées, rurales ou mal desservies du Niger qui a été sélectionné selon l'appel à manifestation d'intérêt dont il est fait référence en Section 1.1 ci-dessus.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Ce Projet a pour objectif d'aider le gouvernement du Niger à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation par les élèves d'écoles situées dans des zones reculées, rurales ou mal desservies et les membres de la communauté locale, y compris les groupes défavorisés et vulnérables.

Ce Projet consiste également à développer et renforcer les capacités humaines des communautés locales et de leurs habitants afin de profiter pleinement des avantages offerts par les TIC pour une meilleure qualité de vie.

L'objectif sous-jacent de ce Projet est d'aider le gouvernement du Niger à promouvoir la connectivité aux TIC des groupes marginalisés et vulnérables et de permettre d'œuvrer plus efficacement à l'accomplissement des objectifs du Sommet mondial sur la Société de l'information relatifs à la connectivité de toutes les écoles à l'horizon 2015.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Ce Projet prévoit le raccordement d'écoles situées dans des zones reculées, rurales ou mal desservies, aux services Internet à large bande et la fourniture d'équipements informatiques individuels ou partagés aux élèves fréquentant les écoles ciblées (y compris les serveurs, imprimantes, et autres équipements TIC nécessaires). Il prévoit également l'établissement, dans les écoles connectées, de centres communautaires TIC qui pourront servir à la fois au développement socioéconomique des membres de la communauté et à la prestation de services payants destinés à assurer la viabilité des centres communautaires. Cela inclura la fourniture d'ordinateurs, d'imprimantes, de technologies d'assistance aux personnes handicapées, de serveurs, de réseaux locaux, de mobilier, etc.

Afin de renforcer la viabilité du Projet et d'améliorer la qualité de vie des membres de la communauté ciblée, ce Projet prévoit également de développer du matériel de formation, tout en tenant compte des besoins locaux, et d'assurer les formations adaptées des trois groupes ci-dessous:

- Les enseignants (comment enseigner aux enfants l'utilisation du matériel informatique, des programmes et des applications, etc.) ;
- Les gérants de centres TIC (comment installer, faire fonctionner et assurer l'entretien de tout l'équipement TIC ; création d'un plan d'affaires ; enseignement des notions de base des TIC aux utilisateurs, etc.) ;
- Les formateurs des membres de la communauté (comment utiliser les TIC au profit de l'activité économique actuelle des membres de la communauté, apprentissage du langage des TIC, formation aux métiers offerts par les TIC, etc.).

De plus, un atelier sera organisé pour sensibiliser les hauts fonctionnaires et autres acteurs concernés au niveau national à la nécessité de connecter toutes les écoles du pays aux services Internet à large bande. Cet atelier permettra de diffuser des lignes directrices fondées sur les meilleures pratiques identifiées par le kit pratique « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT (www.connectaschool.org) et sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- L'équipement et la connexion aux services Internet à large bande fournis pour un minimum de trois [3] écoles situées dans des zones reculées, rurales ou mal desservies du Niger;
- Les centres communautaires TIC associés dûment créés;
- Les équipements TIC, les logiciels, les applications et les services acquis/achetés et installés dans les centres communautaires TIC en milieu scolaire sélectionnés.
- L'utilisation et la sensibilisation aux services et applications des TIC améliorées;
- La formation d'un minimum de neuf (9) enseignants, de trois (3) gérants et des six (6) formateurs des centres communautaires TIC effectuée ;
- Des recommandations visant à la viabilité des écoles connectées et des centres communautaires TIC.

5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Nombre d'écoles situées dans des zones reculées, rurales ou mal desservies équipées et connectées aux services Internet à large bande ;
- Nombre de centres communautaires TIC associés créés ;
- Nombre et caractéristiques des équipements informatiques et TIC installés ;
- Nombre de personnes formées (enseignants, gérants et formateurs) ;
- Nombre de cours de formation délivrés ;
- Nombre d'élèves bénéficiant de l'équipement TIC et de la formation connexe ;
- Nombre d'utilisateurs des centres communautaires TIC par mois ;
- Nombre et type de services payants destinés à assurer la viabilité des centres communautaires.

6. ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Les activités principales suivantes seront menées par les différentes Parties pour atteindre les objectifs de ce Projet :

Activités	Parties
Nomination d'un chef de projet UIT	UIT
Désignation de l'équipe de coordination du Projet et des contreparties (personnel local)	Niger
Evaluation de la situation actuelle du pays	Niger
Identification et sélection des écoles bénéficiaires	Niger
Évaluation du site de chaque école (dont l'identification du type de connectivité à installer, l'équipement à acheter, etc.)	Niger
Préparation du site	Niger
Identification des fournisseurs d'équipement, acquisition/achat et livraison de l'équipement	UIT et Niger
Exemption des droits de douane, des taxes et toute autre redevance	Niger
Installation et mise en service de l'équipement dans les écoles identifiées	Niger
Transfert de propriété de l'équipement	UIT et Niger
Mise à disposition du matériel de formation	UIT
Formation des enseignants, des gérants des centres communautaires TIC et des formateurs	UIT
Lancement officiel des centres communautaires TIC en milieu scolaire	UIT et Niger
Organisation d'un atelier pour les hauts fonctionnaires et autres acteurs concernés au niveau national	UIT et Niger
Évaluation du Projet et rapport	UIT et Niger

7. CONTRIBUTIONS

- Union internationale des télécommunications (UIT) :

En espèces : EUR 150'000. La contribution en espèces de l'UIT est financée par la donation du MFAEE dont il est fait référence en Section 1.1 ci-dessus. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, la donation du MFAEE sera utilisée pour offrir aux écoles l'équipement TIC des élèves et mettre en place les centres communautaires TIC en milieu scolaire au Niger (ordinateurs, réseaux locaux, imprimantes, serveurs, photocopieuses, technologie d'assistance aux personnes handicapées, logiciels, etc.).

Elle servira également à développer le matériel de formation et à dispenser les formations qui s'y rapportent (aux enseignants, aux gérants des centres TIC et aux formateurs), ainsi qu'à l'organisation de l'atelier destiné aux hauts fonctionnaires et aux autres acteurs concernés au niveau national. Enfin, elle pourra aussi servir à recruter les experts qui réaliseront l'évaluation technique de la situation au niveau national/local. Le montant de la donation du MFAEE utilisé dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet ne doit pas être supérieur à la contribution en nature et/ou en espèces apportée par le Niger, y compris les contributions pertinentes de tierces parties (par exemple, UIT, sponsors ou donateurs), sous réserve que les tierces parties aient reçu l'aval de l'UIT. L'UIT n'engagera aucune dépense ni n'entamera aucune activité du Projet financée par des fonds provenant de la donation du MFAEE tant que les fonds nécessaires de la Contribution n'auront pas été crédités au compte de l'UIT.

EUR 150'000 de la première tranche de la donation du MFAEE sera allouée à ce Projet à la signature du présent document de projet. Les fonds restants seront alloués au présent Projet dès réception de la deuxième tranche du MFAEE.

- En nature : estimée à EUR 30 000. L'UIT agira avec la compétence, les précautions et la diligence requises pour garantir la bonne exécution du Projet. L'UIT fournira notamment les ressources humaines nécessaires pour la gestion globale du projet ainsi que le matériel de formation.
- En nature : estimée à EUR 150 000. Le Niger fournira notamment :
 - une connectivité à Internet d'au moins trois (3) ans dans les écoles où seront mis en place les centres communautaires TIC ;
 - un espace réservé au centre communautaire TIC dans l'école, ainsi que le mobilier, l'électricité et les aménagements nécessaires (par exemple, pour permettre l'accès des personnes handicapées, etc.) dans les centres TIC agréés ;
 - le personnel local qui occupera les postes de gérants des centres communautaires TIC ;
 - les enseignants qui participeront aux formations afin d'enseigner aux élèves l'utilisation de l'équipement TIC, des logiciels et des autres services ;
 - les formateurs qui participeront aux « formations de formateurs » afin d'assurer la formation socioéconomique des membres de la communauté (par exemple, comment utiliser les TIC au profit de l'activité économique actuelle des membres de la communauté, apprentissage du langage des TIC, formation aux métiers offerts par les TIC, etc.) ;
 - les hauts fonctionnaires qui participeront à l'atelier visant à déterminer les étapes à suivre, avec les autres parties concernées, en vue de connecter toutes les écoles aux services Internet à large bande et de créer des centres communautaires TIC en milieu scolaire, en fonction des bonnes pratiques identifiées dans le kit « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT (www.connectaschool.org) ;
 - un Point focal national qui assurera la supervision de toutes les entités locales et nationales lors de la mise en œuvre de ce Projet et qui gèrera la logistique de toutes les formations pertinentes ;
 - l'appui aux experts de l'UIT pendant la mise en œuvre de ce Projet ;
 - la promotion du Projet dans les médias nationaux et les communautés locales, afin d'encourager l'engagement de toutes les parties concernées par ce Projet et de renforcer la volonté politique de connecter toutes les écoles à l'échelle nationale ;
 - des facilités de dédouanement de tout équipement importé requis pour le projet, y compris l'exemption des taxes et droits de douane.

La valeur de la contribution du Niger pourra inclure les contributions pertinentes que des sponsors ou donateurs tiers apporteront au Niger sous réserve que ces donateurs ou sponsors aient été approuvés par l'UIT.

8. RISQUES

Les activités peuvent subir des retards liés à des événements et/ou circonstances imprévus à l'échelon local. Ce risque sera limité par le fait que le coordonnateur national travaillera en étroite collaboration avec le chef de Projet UIT basé à Dakar au bureau de Zone de l'UIT pour l'Afrique de l'Ouest, lors du développement et de la mise en œuvre de ce Projet.

Le manque d'expertise requise et d'implication des autorités au niveau local peuvent également retarder ce Projet. Il y sera remédié en assurant la formation appropriée, sur place, du personnel local compétent.

9. VIABILITÉ DU PROJET

La viabilité est un élément fondamental de ce Projet. Afin de responsabiliser la communauté et d'assurer ainsi sa viabilité à long terme, le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, chargé des Relations avec les Institutions s'engage à garantir la connectivité à Internet pour une durée minimale de trois (3) ans dans les écoles où seront installés les centres communautaires.

Par ailleurs, pour garantir la viabilité du concept de l'initiative « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT, un atelier sera organisé au niveau national pour renforcer la volonté politique et encourager le pays à étendre ce Projet à l'échelle nationale y compris par la mise en œuvre d'un Plan national de connectivité des écoles, afin de garantir la connectivité à Internet à long terme dans les écoles du pays.

10. GESTION DU PROJET

Le présent Projet sera mis en œuvre et géré par un chef de Projet UIT basé au bureau de Zone de l'UIT pour l'Afrique de l'Ouest en étroite collaboration avec le Point focal nommé par la Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, chargé des Relations avec les Institutions et les départements concernés du siège de l'UIT.

10.1 RÔLE ET RESPONSABILITÉS

- Union internationale des télécommunications (UIT) :

L'UIT sera en charge de la gestion globale de ce Projet et apportera son expertise et expérience internationale afin d'assurer la réalisation du Projet selon les objectifs définis. En particulier, l'UIT aura pour responsabilités les activités définies sous la Section 6 du présent Document de Projet.

Ce Projet sera réalisé et administré conformément aux règlements, règles et procédures en vigueur à l'UIT. En conséquence, le personnel sera engagé et administré, les équipements, biens et services acquis et les contrats conclus conformément aux dispositions desdits règlements, règles et procédures.

Tous les comptes seront tenus et les états financiers exprimés en Euros (EUR).

Les fonds seront assujettis aux procédures d'audit interne et de vérification extérieure fixées par les règlements, règles et procédures financiers de l'UIT.

Le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, chargé des Relations avec les Institutions sera en charge de la mise en œuvre sur sites du Projet ainsi que des activités indiquées sous la Section 6 du présent Document de Projet.

11. SUIVI ET ÉVALUATION

Le chef de Projet établira, en collaboration avec le coordonnateur national, des rapports de situation réguliers qui résumeront l'avancement du Projet, site par site, et qui présenteront les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre, ainsi que les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires pour la mener à bien.

A la fin du Projet, le chef de Projet établira, en collaboration avec le coordonnateur national, une évaluation. Cette évaluation estimera la réussite du Projet pour chacun des sites en termes de réalisation des objectifs annoncés, de résultats attendus et de l'impact sur les bénéficiaires, y compris les indicateurs de performance mentionnés dans la Section 5 du présent Document de Projet.

Les commentaires des bénéficiaires du Projet, postérieurs à la mise en œuvre viendront enrichir les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Cela servira à la planification et à la reproduction de projets similaires.

12. AUTRES

Aucune disposition du présent document de Projet ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation expresse ou tacite aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT en vertu de la Convention de 1947 sur les Privilèges et Immunités des institutions spécialisées, dont le Niger est partie depuis le 15 mai 1968.

Les parties au présent document de Projet conviennent que tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation dudit document ou en relation avec celui-ci, sera réglé à l'amiable entre elles par la voie de négociations directes.

13. PLAN DE TRAVAIL

Activités	Début (en 2011)	Fin
Nomination d'un chef de Projet UIT		Juillet 2011
Désignation de l'équipe de coordination du Projet et des contreparties (personnel local)		Juillet 2011
Evaluation de la situation actuelle du pays	Juillet	Aout 2011
Identification et sélection des écoles bénéficiaires	Juillet	Juillet 2011
Évaluation du site de chaque école (dont l'identification du type de connectivité à installer, l'équipement à acheter, etc.)	Juillet	Septembre 2011
Préparation du site	Septembre	Novembre 2011
Identification des fournisseurs d'équipement, acquisition/achat et livraison de l'équipement	Juillet	Novembre 2011
Exemption des droits de douane, des taxes et toute autre redevance		Octobre 2011
Installation et mise en service de l'équipement dans les écoles identifiées	Octobre	Décembre 2011
Transfert de propriété de l'équipement	Novembre	Janvier 2012

Développement du matériel de formation	Juillet	Octobre 2011
Formation des enseignants, des gérants des centres communautaires TIC et des formateurs	Septembre	Décembre 2011
Lancement officiel des centres communautaires TIC en milieu scolaire		Décembre 2011
Organisation d'un atelier pour les hauts fonctionnaires et autres acteurs concernés au niveau national		Octobre 2011
Évaluation de l'impact du Projet et rapport final		Décembre 2012

14. BUDGET

SPC	DESCRIPTION	UIT	UIT	Niger	TOTAL
		EUR En espèces	EUR En nature	EUR En nature	EUR
3000	FRAIS DE PERSONNEL	39'000	30'000	55'724	124'724
	Sous-total:	39'000	30'000	55'724	124'724
3100	FRAIS DE MISSION	27'300		7'623	34'923
	Sous-total:	27'300	--	7'623	34'923
3330	SERVICES EXTERNES			51'224	51'224
	Sous-total:	--	--	51'224	51'224
3400	ACHAT D'EQUIPEMENT ET DE FOURNITURES	70'800		15'245	86'045
	Sous-total:	70'800	--	15'245	86'045
3500	SERVICES DE COMMUNICATION	2'000		12'562	14'562
	Sous-total:	2'000	--	12'562	14'562
3720	AUTRES CHARGES	435		7622	8057
	Sous-total:	435	--	7622	8057
	SOUS-TOTAL DU PROJET	139535	30'000	150'000	319'535
3730	AOS (7.5%)	10'465	0	0	10465
	BUDGET TOTAL	150'000	30'000	150'000	330'000

